

De la fiction à l'Histoire.. pour comprendre l'actualité !

De la fiction à l'Histoire.. pour comprendre l'actualité !

Thème : le travail des enfants au XIXème siècle

Inscription dans le programme :

Primaire (fin cycle 2-cycle 3) : Le XIXème Siècle. « Une Europe en pleine expansion industrielle et urbaine ».

Compétences :

- comprendre et exploiter des documents historiques en fonction de critères précis.
- croiser des sources différentes pour approcher la réalité historique.
- confronter le passé et le présent.
- en maîtrise de la langue : élaborer un récit, participer à un débat sur l'interprétation d'un texte littéraire.
- en éducation civique, avoir compris quelles sont les valeurs universelles sur lesquelles on ne peut transiger, en s'appuyant sur la Déclaration des droits de l'homme et de l'enfant.

Si on faisait le point sur les connaissances principales :

Au XIX siècle, la France connaît une mutation économique et technique sans précédent. Le développement prodigieux des machines, l'apparition de nouvelles techniques et l'extension rapide du chemin de fer entraînent des changements dans l'organisation du travail et modifient les structures sociales. L'utilisation de la machine à vapeur se généralise dans tous les domaines (moissonneuses, machines-outils, trains, bateaux, pompes, métiers à tisser...) et devient l'élément moteur de ce que l'on appelle la révolution industrielle. Les historiens préfèrent au terme révolution, de plus en plus galvaudé, le qualificatif d'expansion.

Pour répondre à cette très forte demande de construction de machines, la métallurgie se développe rapidement à partir de 1820, la consommation de minerai de charbon et de fer augmente.

Des centres industriels faisant appel à une main-d'œuvre importante apparaissent. Les ouvriers y sont regroupés dans de grandes usines. Parallèlement à cette évolution, les petits ateliers familiaux commencent à disparaître.

Les enfants vont constituer une ressource technique (petite taille pour se mouvoir dans les boyaux miniers, petites mains pour dénouer les entrelacs de fils dans les filatures) et une manne financière très intéressantes.

En 1840, les femmes et les enfants représentaient 75% de la main-d'œuvre textile. Il est donc compréhensible que le 19ème siècle soit qualifié de siècle noir en matière d'exploitation infantine.

Mais l'utilisation d'aucuns préféreront le terme d'exploitation des enfants n'a pas attendu cette moitié du XIXème Siècle. Dès la fin de la Révolution de 1789, le

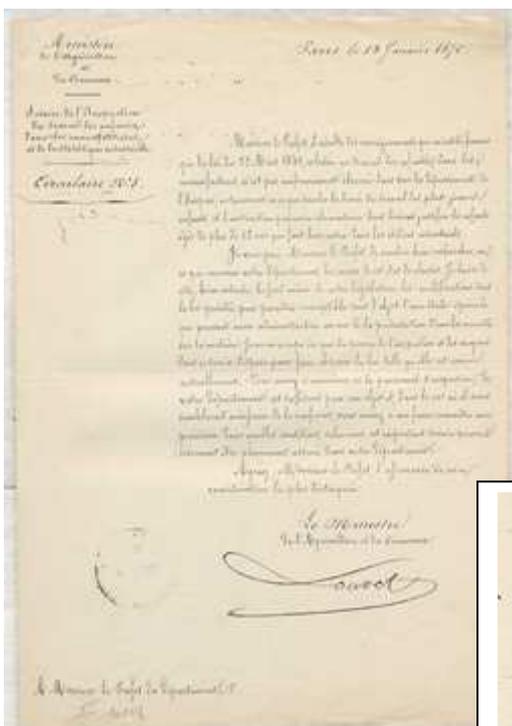
gouvernement encourage l'embauche d'enfants en bas âge. Sous le Premier Empire, dans une période d'exigence et de ponction fiscales, le désir du patronat d'abaisser les coût de main-d'œuvre débouche sur une recrudescence d'embauches d'enfants. Des mines du Nord aux filatures du Lyonnais, les petits ouvriers travaillent dès l'âge de 10 ans et jusqu'à 16 à 17 heures journalières sous la Restauration. Les abus de ce travail intensif vont provoquer de violentes réactions sous la Monarchie de juillet qui préfigurent la série de lois sur la limitation du travail des enfants.

Une première législation au service de l'enfant

C'est dans ce contexte que fût votée le **22 mars 1841 la loi limitant l'âge d'admission dans les entreprises à huit ans**, mais uniquement dans les entreprises occupant plus de vingt ouvriers. Les enfants travaillant dans les manufactures, usines, ateliers à moteur mécanique ou à feu continu, ne pouvaient être embauchés avant 8 ans. La durée du temps de travail ne pouvait excéder 8 heures sur les 24 entre 8 et 12 ans. Mais elle reste de 12 à 16 heures par jour pour les enfants de 12 à 16 ans.

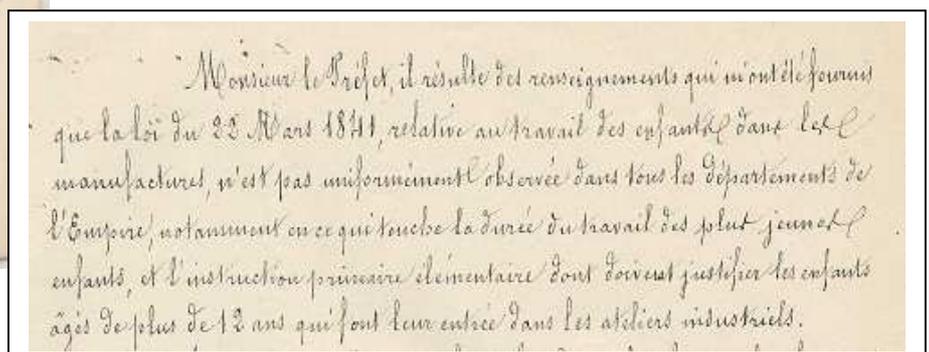
Malgré les bons sentiments, la réalité d'application de cette loi est limitée.

- Elle ne concerne pas les ateliers de moins de 20 ouvriers ni les petites fabriques familiales semi-rurales.
- Elle est liée à l'obligation d'assiduité scolaire pour les enfants de 8 à 12 ans, née du projet de loi présenté par le **Baron Charles DUPIN** qui obligeait les enfants à « suivre une école » et un certificat du maire _ Le maire et le patron étant souvent confondus_ attestant que l'enfant de plus de 12 ans a reçu une instruction primaire élémentaire. La réaction de nombreux opposants à la réforme revendiquant au nom de la liberté de l'industrie et du droit du père de "*diriger l'éducation de ses enfants, choisir leurs travaux, préparer leurs travaux*", en dit long sur les réticences du patronat.



Lettre du ministère de l'agriculture au Préfet de Vendée, le 15 février 1870

Le gouvernement devait organiser des inspections. Les préfets ont chargé les sous-préfets de créer des commissions locales de recrutement, sans critères clairs ni crédits budgétaires. Le flou juridique alimente les lenteurs d'application de la loi. La cooptation joue à plein, les commissions étant souvent composées de notables locaux peu enclin à contester les intérêts de leurs pairs.



(Archives départementales de la Vendée 10 M 7)

Il est aisé de penser que les abus continuèrent.

Le 22 février 1851, une loi concernant le monde artisanal, fixe à 10 heures journalières la durée maximale de travail des apprentis de moins de 14 ans. Aucune loi depuis !

La loi du 19 mai 1874 traduit un renforcement de la protection des enfants

Elle touche les enfants des deux sexes jusqu'à 16 ans. L'âge d'embauche est portée à 12 ans révolus. La durée du travail est fixée à 6 heures par jour et 12 heures pour les enfants de 12 ans révolus. Le travail de nuit demeure interdit, ainsi que celui des dimanches et jours fériés.

La loi impose 2 heures d'études par jour avant 12 ans et le travail à mi-temps pour les enfants de moins de 15 ans ne pouvant justifier d'une instruction primaire élémentaire. Présentant d'abord un programme plutôt complet, « l'instruction primaire élémentaire » va être édulcorée, sous la pression des milieux industriels pour se limiter à l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les trois premières règles de l'arithmétique, et la connaissance du système métrique. Des écoles de fabrique vont de développer, attachés aux établissements industriels.

Cette protection était bien sûr insuffisante mais elle avait le mérite d'avoir posé le problème et d'exister puisqu'il faudra attendre cinquante ans pour voir un texte destiné à protéger les femmes (1892), ou pour voir une allusion au travail de l'adulte (1893).

Mais **la loi du 22 mars 1882**, dite loi Ferry, sur l'obligation scolaire de 6 à 13 ans révolus, va contribuer à faire régresser le travail des enfants.

D'autres voient le jour dès le début du XX^{ème} siècle

Des mesures efficaces concernant la protection des jeunes au travail ne seront promulguées qu'à partir de 1905. **La loi du 7 décembre 1926** interdit l'affectation des enfants aux travaux dangereux, insalubres, où ils seraient exposés à " des émanations préjudiciables pour leur santé".

La liste des travaux interdits aux enfants (et aux femmes) avait déjà fait l'objet du décret du 21 mars 1914, qui sera successivement modifié en 1926, 1930, et 1945 ; ce décret comporte un tableau "B" énumérant les travaux interdits aux enfants, et un tableau "C" qui constitue la liste de 125 établissements ou ateliers auxquels les enfants (et les femmes) n'auront accès que sous certaines conditions, notamment d'âge pour les mineurs de quatorze à dix-huit ans. Ce dernier texte, désuet, sera remplacé par le décret du 19 juillet 1958, relatif aux travaux dangereux pour les enfants et les femmes.

Démarche :

1. - situation amorce : ma condition d'enfant aujourd'hui.

- Emergence des représentations des élèves sur leurs conditions de vie d'enfants du XXIème siècle.

Que penses-tu de ta vie d'élève aujourd'hui ?

- Formalisation autour de quelques thèmes fédérateurs :
 - ✍ la durée du temps de travail à l'école
 - ✍ le type d'activités effectuées
 - ✍ les conditions de travail

2. - confrontation de ces conditions de vie avec celle d'un enfant du XIXème siècle à partir d'un album : (exemple de « La grève des enfants », de Zimmerman)

- Lecture de l'album.
- Faire la part de la réalité et de la fiction.

Est-ce que l'album raconte la vérité historique ?

- Relever les termes qui appartiennent au registre de la fiction et ceux de l'Histoire.
- Les classer dans un tableau synthèse.

Les mots de la fiction	Les mots de l'Histoire
-	-
-	-
-	-
-	-

3. - Comment approcher la dimension historique de l'album ?

- A partir des mots listés dans le tableau, comment peut-on vérifier l'exactitude historique ?

- Emergence des propositions des élèves

exemple : le durée de travail des enfants ; comment savoir combien de temps travaillaient-ils par jour ?

- Vers quelques types de sources pouvons-nous aller ?

Pas d'Histoire sans document : première analyse à partir de pages de manuels pour s'initier à la diversité des sources historiques proposées.

Exemple :...

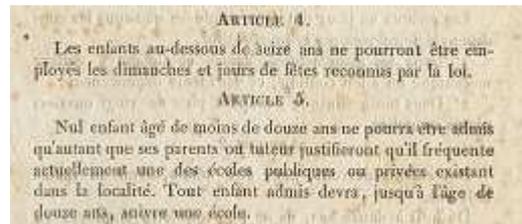
- Formalisation autour des thèmes fédérateurs :
 - ✍ l'âge des enfants au travail
 - ✍ la durée du temps de travail
 - ✍ le type d'activités effectuées
 - ✍ les conditions de travail
 - ✍ le logement, les loisirs (élargissements possibles)

- Les documents du manuel : des sources reconstruites à partir de documents originaux, donc ...

4. - manipulation et analyse de documents originaux d'archives

- un panel de sources qui sont complémentaires

Des bulletins de lois sur la réglementation du travail des enfants (loi de 1841)



(ADV 10 M 7)

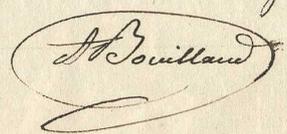
Des tableaux d'inspection dans les tanneries de la vallée de la Sèvre nantaise et les mines de Vendée

Inspection de la verrerie de Faymoreau (1846)

(Archives départementales de Vendée 10 M 7)

Des bilans d'inspections

1 ^o Depuis quel âge les enfants sont-ils employés dans les fabriques?	Les enfants travaillent chez leurs parents à filer la laine ou à tinter les pièces. Dix à douze seulement sont employés dans la filature de laine de retat et y sont occupés de l'âge de neuf ans.
2 ^o Quels sont les salaires qui leur sont attribués?	Le tiers moyen du salaire de la journée est de 140 ^c .
3 ^o Quelle économie résulte, pour le fabricant, de la substitution des enfants à des ouvriers adultes?	Il en résulte une économie de moitié à peu près.
4 ^o Quelle est la durée de leur travail?	Deux à treize heures.
5 ^o Sont-ils soumis à des travaux de nuit?	non.
6 ^o Les enfants des deux sexes sont-ils confondus dans les mêmes ateliers?	oui.
7 ^o appartiennent-ils le plus souvent aux ouvriers occupés eux-mêmes dans les fabriques, et dans quelle proportion?	non.
8 ^o Quel est leur degré d'instruction? suivent-ils les écoles? les suivent-ils le jour, le soir ou les dimanches?	leur instruction est nulle ils ne suivent aucune école.
9 ^o Quel est l'état de la moralité de ces enfants?	passable.
10 ^o Sont-ils l'objet de mauvais traitements de la part des maîtres ou de ceux qui les emploient?	je ne le crois pas.

Le Maire de La Batignolles


5. - formalisation de la recherche dans un tableau synthèse

➤ « comment l'auteur a-t-il fait pour reconstituer l'époque ? »

émergence des hypothèses de recherche et démarche d'investigation menée dans un carnet de recherche à partir de documents d'archives.

La réalité historique : quelles questions initiales ? (thèmes abordés)	Hypothèses de recherche : « peut-être que c'était comme ça ! »	Dans quels documents va-t-on trouver des réponses ?	Quels indices pour quelles informations ?
Exemple : « combien de temps travaillaient les enfants ? »			
« Quel travail faisaient-ils ? »			
« Allaient-ils à l'école ? »			

6. - transfert des connaissances dans un chantier d'écriture

mise en situation :

Tu es un enfant vivant au XIX^{ème} siècle vivant en Vendée. Tu rédiges une lettre à ton ami(e) du XXI^{ème} siècle dans laquelle tu décris tes conditions de vie.

*Le travail des enfants au XIX^e siècle.
Histoires d'enfants travailleurs*

Travail réalisé par une classe de CE2-CM (St Vincent sur Jard) en janvier 2004 grâce à des documents d'archives vendéennes .



Chers enfants,

Je vis en 1847, j'ai 8 ans et je ne suis jamais allée à l'école. Je suis toute la journée sur une machine.

Ma mère travaille dans la même fabrique que moi et mon père travaillait dans une mine mais il est mort.

Je suis très fatiguée. On mange du pain et on ne gagne pas beaucoup d'argent. Tous les soirs, quand je rentre à la maison, j'ai envie de dormir. Dans la mine où mon père travaillait, il poussait une benne de 455 kg et la benne est tombée sur lui.

Tous les matins on va à l'usine mais on pense toujours à mon père. Chaque soir ma mère pleure.

Dans l'usine, il y a beaucoup de morts à cause des accidents et des gaz toxiques.

Dans l'usine où je travaille, un inspecteur est arrivé aujourd'hui pour contrôler nos heures de travail et nos livrets. On travaille 12 heures par jour au lieu de 8 comme le veut la loi de 1841. On devrait aussi aller à l'école. Le patron a eu une amende et a dit à l'inspecteur qu'on aurait 8 heures de travail et qu'on irait à l'école.

A cause des gaz toxiques, ma mère est à l'hôpital et quand je suis arrivée aujourd'hui pour la voir, elle était morte.

Camille

(Camille CE2)

Chers enfants,

Nous sommes en 1850, j'ai 11 ans et je travaille chaque jour pour faire vivre ma famille et moi. Il y a des jours où je dois pousser des bennes de charbon de 455 kg. Je ne vais pas à l'école donc je ne sais pas lire ni écrire, d'ailleurs, ce n'est pas moi qui écris cette lettre, c'est mon voisin : le curé.

Les accidents ne sont pas rares, les gens meurent très tôt. Je vis dans un vieux cabanon abandonné, je dors dans la paille. Je ne suis pas en très bonne santé. J'espère qu'un jour, j'irai à l'école.

Dans la mine où je travaille, les conditions de travail, de vie ne sont pas très bonnes. L'air n'est pas renouvelé, c'est dégoûtant. Ma sœur est morte à l'âge de 6 ans. Elle est morte dans la mine à cause d'une benne de charbon qui lui est tombée dessus.

Des fois, il y a des inspecteurs qui viennent vérifier les conditions de vie et de travail. Ce sont souvent d'anciens magistrats, médecins, négociants qui inspectent. Ils disent qu'on travaille trop. Nos patrons disent aux inspecteurs que ça va changer mais rien ne change.

Je gagne 0,75 francs par jour. Je fais le travail de 12 heures avec une pause de 2 heures. J'habite en Vendée, ma fabrique se situe à Mortagne. Elle est grande, pas propre et ça sent mauvais, l'air n'est pas renouvelé.

J'en ai marre de travailler dans la mine.

Marie

(Marie CM2)

7.- comparer la vie des enfants d'hier avec celle des enfants des pays pauvres.

- lecture d'images télévisées ou d'articles de journaux d'informations sur le travail des enfants dans les pays en développement.

Prolongements possibles :

- réalisation d'un album mêlant texte et dessin : le texte comme le dessin devront traduire une réalité historique, même si l'histoire (fiction) ne se confondra pas avec l'Histoire.
- élaboration d'une exposition sur le thème « du récit à l'Histoire : l'évolution des conditions de travail des enfants du XIX^{ème} siècle à nos jours. »

Vincent Paré formateur IUFM La Roche/Yon